

LE MARIAGE

I- Généralité :

1- Définition :

Tout à la fois cérémonie (civile ou religieuse), acte symbolique et institution sociale. Légalisation de l'union entre deux personnes de sexe opposé. Soumission à des obligations réciproques. Reconnaissance de droits spécifiques.

Depuis quelques années, le nombre de mariages diminue, simultanément, le nombre de divorces augmente sensiblement : il a représenté, ces dernières années – la simplification de la législation jouant pour la première fois – près de **20%** des mariages.

Plus significatif encore, la cohabitation juvénile est devenue, en quelques années, un phénomène important.

Selon une enquête auprès d'un échantillon représentatif de deux mille sept cents jeunes âgés de dix-huit à vingt-neuf ans, **44%** de ceux qui se sont mariés entre **1976 – 1977** avaient vécu ensemble avant de légaliser leur union contre **17%** seulement des mariés de **1968 – 1969**.

Ce pourcentage est d'autant plus fort que le niveau d'instruction ou la qualification professionnelle sont élevés, d'où l'emploi par les démographes, des expressions comme : « cohabitation juvénile » ou « **union libre** » ou « **concubinage** », témoigne d'un changement de comportement dans la société que confirme l'enquête.

2- Typologie du mariage :

Il existe plusieurs types de mariage :

- **La monogamie**, système de mariage dans lequel l'homme ne peut être l'époux de plus d'une femme à la fois et la femme l'épouse de plus d'un homme à la fois.
- **La polygamie**, système de mariage dans lequel l'homme est l'époux de plusieurs femmes à la fois.
- **La polyandrie**, système de mariage qui admet à une femme d'avoir plusieurs maris à la fois.

